



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU CE DU 31/07/09

CRECHE D'ENTREPRISE :

Un projet de convention nous a été remis, et la Direction a sollicité l'avis du CE sur la réservation de berceaux à la crèche « Pavillon Victor » (station Alexandre) co-financée par l'employeur et le CE.

Notre position : ce dossier crèche est « à l'étude » depuis des années, il était question au départ de la création d'une crèche d'entreprise, il est question aujourd'hui de la réservation de berceaux. Il n'a jamais été, par ailleurs, évoqué l'idée d'un quelconque financement du CE.

Arguant d'une opportunité qui s'offre à elle, la Direction nous demande aujourd'hui, dans la précipitation, de nous positionner :

- nous ne connaissons pas précisément le coût de l'opération ni le nombre de berceaux qui sera réservé,
- nous savons par contre que la convention prévoit un co-financement à hauteur de 25% du montant pour le CE et 75% pour l'employeur sachant que celui-ci bénéficie de la participation du CEJ de 55%.

En clair, pour la réservation d'un berceau dont le coût « serait » de 10 000€, la CAF (employeur) paierait 3700€, le CE 2500€.

Nous considérons que, s'agissant du principe de la crèche d'entreprise, c'est à l'employeur de financer le dispositif, le CE, limité par sa dotation serait obligé d'amputer le budget d'autres œuvres sociales.

Nous serions quant à nous plutôt favorable à une participation (actuellement donnée pour les centres aérés) étendue aux frais de garde des enfants de 0 à 3 ans.

Au vu de tous ces éléments, les élus CGT au CE se sont prononcés contre ce projet.

GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) :

Consultation du CE pour l'ouverture de négociations en vue de la mise en œuvre de ce dispositif à la CAF 13.

Ce dispositif consisterait à anticiper les évolutions de l'entreprise (départs, mutations...), chiffrer les besoins et mettre en œuvre des actions, des ajustements pour en garantir le développement et l'organisation.

Ces négociations sont de toutes façons obligatoires puisqu'entrant dans le cadre de la loi du 18 Janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

Il est clair que la GPEC devant se négocier dans le cadre strict de la COG, les mesures qui seront mises en place seront de fait très limitées. Seuls les besoins de l'entreprise en terme de rationalisation, de gestion, de productivité sont mis en avant.

Le pilotage suivant est annoncé par la DG :

- Mise en place de groupes de travail pour préparer les négociations
- Négociations avec les OS en vue de la signature d'un accord
- Commission de suivi qui se réunira après signature 2 ou 3 fois par an.

Notre position : compte tenu du cadre coercitif de la COG avec, en corollaire un manque de moyens (budgets restrictifs) pour assurer nos missions, nous ne participerons pas aux groupes de travail en tant qu'OS.

PRIME DE 15% :

La Direction affirme qu'elle sera vigilante quant au comptage des jours d'accueil pour 2009. La même procédure s'appliquera à tous les districts. Nous invitons les TC à se manifester s'ils constatent le moindre dysfonctionnement.

DOTATION RSA ET PRIME D'UN DEMI MOIS DE SALAIRE :

La Direction confirme que la procédure suit son cours concernant le recours qu'elle a formulé suite au non-agrément par la tutelle du Protocole quant au versement de la prime.

EMBAUCHES :

15 personnes seront recrutées à la rentrée pour la Plate-forme téléphonique et 10 personnes seront sur liste d'attente. Le recrutement s'effectuera par la méthode des habiletés gérée par le Pôle Emploi (documents en notre possession et à votre disposition).

Cette méthode importée du Canada est censée supprimer les discriminations à l'embauche (validation par la Halde) sans critère de diplôme par des épreuves de mise en situation (simulation) permettant d'évaluer les compétences des candidats.

Outre le problème de déqualification de nos métiers que pourrait poser à terme ce mode de recrutement avec des formations internes écourtées, se pose le problème lié à l'amélioration de nos conditions de travail. Cette méthode de recrutement beaucoup utilisée dans la grande distribution part du postulat que notre travail s'effectue sous tension et évalue les candidats en fonction de leur capacité à « éviter ou absorber le stress ».

On ne parle plus de l'émancipation du salarié, de l'accès aux études pour tous. Il faut faire des salariés compétents en terme technique pour accentuer la productivité au détriment de la réflexion et donc de la qualité. (Il est plus important de savoir taper sur un clavier que de comprendre le sens de ce que l'on fait).

Nous avons donc émis les plus grandes réserves quant à cette méthode de recrutement.

Nous avons également dénoncé, à l'occasion de plusieurs réunions le fait que le critère du permis de conduire soit maintenu comme critère de sélection, ce qui nous paraît discriminatoire et contradictoire avec les négociations en cours sur le PDE dont l'objectif est d'inciter le personnel à ne plus utiliser la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

SERVICE FORMATION :

Nous avons abordé le problème du manque d'effectif, ce service fonctionne en théorie avec 7 formateurs à temps plein (ce qui nous paraît déjà insuffisant), en pratique il n'y a actuellement que 6 formateurs. Compte tenu des nombreuses formations indispensables aux nouveaux embauchés, des formations nécessaires de mise à jour pour les plus anciens, des évolutions législatives, etc...

il nous semble difficile pour ce personnel, malgré ses compétences et sa disponibilité d'assurer sa mission dans de bonnes conditions.

ACCUEIL DISTRICT EDB :

Durant les travaux à la CAF de Marignane, les accueils seront transférés à St Victoret. Locaux mis à disposition pour 6 mois sachant que le chantier est prévu sur une période de 3 mois minimum.

STOCK ET FREQUENTATION A L'ACCUEIL :

28 600 BT en stock et plus de 1800 dossiers de retard au social (FSL...). La Direction annonce 3 jours de retard à Eole. Nous doutons de ce chiffre car au vu des informations en notre possession, ce retard dans l'enregistrement de pièces serait plus important.

A l'accueil, une diminution de la fréquentation a été constatée : 84 000 allocataires reçus au mois de Juin 2009, 17 000 allocataires pour la semaine de Juillet (chiffres de la Direction)

POINT SUR LA MONTEE EN CHARGE DU RSA :

Nous avons demandé que les questions qui se posent tant sur le plan législatif que sur le plan informatique soient réglées rapidement car cela pose de nombreux problèmes pour la liquidation des dossiers, l'information des allocataires et les renseignements donnés à l'accueil.

A ces questions qui préoccupent le Personnel , la Direction répond avec désinvolture : « Les choses se règlent progressivement ... »

GRIPPE A:

Une réunion exceptionnelle du CHSCT s'est tenue le 27/7/09 sur ce sujet, un compte rendu est affiché sur nos panneaux syndicaux ainsi que sur notre site internet : www.cgtcaf13.fr

La prochaine séance plénière du Comité d'Entreprise devrait se tenir mi-septembre 2009.